

18^E CONGRÈS

20-23 MARS

PERPICAN

RÉSUMÉ

ET RÉSOLUTIONS

PRINCIPALES

DU DOCUMENT

PRÉPARATOIRE

DU 18^E CONGRÈS

UGICT CGT



Des hommes poussaient, une armée noire, vergeresse, qui germais lentement dans les sillons, grandissant pour les récoltes du siècle futur, et dont la germination allait faire bientôt éclater la terre.

Ce résumé est un support pour l'animation de réunions syndicales dans le cadre de la préparation du congrès de l'Ugict CGT. Il doit aider à partager plus largement dans la CGT les résolutions de l'Ugict soumises aux votes des délégué.e.s au sein du projet de document d'orientation envoyé dans les organisations en décembre 2017.

Le 18^e congrès de l'UGICT-CGT s'inscrit dans la mise en œuvre des résolutions du 51^e congrès CGT pour «organiser partout l'activité spécifique des ICT, particulièrement dans les grandes concentrations d'ICT». L'objectif est de changer de braquet dans le développement de notre syndicalisme spécifique et d'en faire un enjeu prioritaire pour toute la CGT

Alors que le gouvernement et le patronat visent à enfermer le syndicalisme dans une stratégie défensive et à le couper des salarié-es, la CGT et son Ugict font des propositions pour répondre aux enjeux démocratiques, sociaux, environnementaux et économiques. Elles ont l'ambition de faire de la CGT un syndicat de masse chez les Ingé, Cadres, Tech, agents de maîtrise (ICTAM) et en particulier chez les jeunes.

PARTIE 1

**PROPOSER
DES PERSPECTIVES
D'AVENIR POUR
RÉPONDRE AUX ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX,
SOCIAUX
ET ÉCONOMIQUES**

Nous fixons comme priorité lors du prochain mandat d'approfondir, proposer et agir autour de 5 questions stratégiques correspondant aux nouveaux défis auxquels sont confronté.es les ICTAM dans leur travail.

1 - FAIRE DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE UN LEVIER DE PROGRÈS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Plus rapide que les précédentes, la révolution numérique n'en est qu'à ses débuts. Le sens et le contenu des transformations dépendront du rapport de forces. Notre campagne « Construire le numérique autrement » doit nous permettre, au plus près des ICTAM, de porter des revendications permettant de peser sur le sens et le contenu de la révolution numérique. Elle doit être complétée, déclinée, et adaptée à chaque territoire et profession.

2 - LIBÉRER L'ENTREPRISE DE L'ÉTAU DE LA FINANCE

Le Wall Street Management soumet les orientations stratégiques, l'organisation du travail et les rapports hiérarchiques à la prédation financière. Définanciariser l'entreprise est un sujet majeur pour les ICTAM, qui du fait de cette politique ne sont pas ou plus associé-es à la construction des orientations stratégiques de leur entreprises. Dans le prolongement de la campagne CGT sur le coût du capital, et pour dépasser cette financiarisation mortifère, l'Ugict CGT propose de gagner une nouvelle définition juridique de l'entreprise. , Une définition qui permette de faire de l'entreprise « un collectif humain créateur de richesses ». Ceci doit s'accompagner de nouveaux droits pour les représentant.es du personnel et de la restauration du rôle contributif des ICTAM, ce qui leur permettrait concrètement d'interroger les orientations retenues par les actionnaires mais aussi de débattre et d'imposer des alternatives.

3 - TRAITER LES QUESTIONS INDUSTRIELLES EN LIEN ÉTROIT AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, le recul de la biodiversité dépassent les prévisions les plus pessimistes. Les ICTAM et les jeunes y sont particulièrement sensibles notamment du fait de leur place dans le processus de production et de leurs responsabilités professionnelles. Faire de la question environnementale un enjeu majeur de notre syndicalisme c'est refuser de se limiter à la nécessaire évolution des comportements de consommation et interroger le mode de production des richesses, le sens et le contenu de la croissance. C'est dénoncer dans le même temps l'exploitation sans limite de l'humain et de la nature. Nos interventions sur les orientations stratégiques comme les projets industriels que nous portons doivent intégrer systématiquement les enjeux environnementaux. L'objectif est de gagner de nouveaux droits pour l'encadrement et les IRP sur les questions environnementales, mais aussi la relocalisation de la production et le développement de l'économie circulaire, ou encore la diversification du mix énergétique et le développement des services publics et des infrastructures.

4 - RÉPONDRE À L'INTERNATIONALISATION DU TRAVAIL DES ICTAM PAR CELLE DES LUTTES

Le travail des ICTAM est de plus en plus internationalisé. Nous avons besoin, de mettre l'international au cœur de notre activité syndicale. Il nous faut nous organiser pour lutter contre la prise de pouvoir des multinationales, et gagner la construction de campagnes revendicatives

européennes avec l'aide d'Eurocadres, la généralisation des comités de groupe européens et mondiaux, et le renforcement des normes européennes et internationales pour empêcher la mise en concurrence international du travail qualifié et favoriser la coopération.

5 - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Les services publics et la fonction publique sont fragilisés par les politiques d'austérité et le management gestionnaire et court-termistes qui relèguent au 2nd plan les missions de service public. Par ailleurs, l'état de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est préoccupant pour l'avenir de notre pays et pour les générations futures.

L'UGICT CGT s'engage à porter la nécessité d'un investissement public répondant aux besoins des populations, notamment aux nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés. Ceci est indispensable pour garantir l'État de droit, le vivre ensemble et l'égalité des droits mais aussi pour protéger de la marchandisation les besoins fondamentaux.

Dans le cadre des responsabilités confédérales que nous exerçons sur la recherche, l'UGICT CGT s'engage à construire une campagne pour dénoncer le détournement du Crédit Impôt Recherche, gagner un investissement financier massif dans la recherche et la reconnaissance du doctorat et des diplômes de l'enseignement supérieur dans les conventions collectives et la fonction publique.

PARTIE 2

**DES DROITS
ET GARANTIES
INTERPROFESSIONNELLES
POUR LES ICTAM**

Avec la loi travail, les ordonnances Macron et la disparition de l'AGIRC, le patronat s'attaque aux acquis sociaux et notamment au Statut Cadre. Il veut renvoyer à l'entreprise la définition des droits et garanties collectives des ICTAM. Dans le privé comme dans le public, nos catégories subissent déclasserement, précarisation de l'emploi, explosion du temps de travail, management coercitif et recul en matière de protection sociale. Face à ce constat, l'UGICT CGT propose de gagner des droits et garanties collectives interprofessionnelles pour les ICTAM afin notamment de lutter contre la mise en concurrence du travail qualifié. Dans le prolongement de la revendication CGT sur le nouveau Statut du Travail Salarié, nous préconisons un Statut Interprofessionnel de l'Encadrement (pour les techniciens, les personnels dédiés à l'encadrement de proximité, les personnels experts non encadrants, les cadres supérieurs et dirigeants). **L'enjeu est de gagner des droits individuels garantis collectivement autour de 4 thèmes :**

1 - GAGNER LA RECONNAISSANCE SALARIALE DE LA QUALIFICATION

Durant le mandat, l'UGICT-CGT s'engage à :

- Dans le public comme dans le privé, défendre une conception élargie de la qualification, sa reconnaissance et son paiement par l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat (**gagner l'indexation du salaire sur la hausse des prix est une première étape**), l'augmentation du SMIC (pour atteindre 1 800€ pour tout travail sans qualification reconnue et cette augmentation doit se répercuter automatiquement sur toutes les grilles de classification), la mise en place base d'un Salaire Minimum Interprofessionnel de Qualification garantissant des salaires d'embauche (1,6 Smic CGT pour les BTS/DUT, 1,8 Smic CGT pour la Licence et la licence professionnelle; 2 Smic CGT pour le Master ; 2,3 Smic CGT pour le Doctorat), la mise en place de grilles de classification valorisant la progression de la qualification, l'ancienneté et l'expérience professionnelle ; là où elles existent, la lutte contre le tassement des grilles, l'extension des mesures salariales générales et communes pour combattre les inégalités salariales induites par les formes individuelles de rémunération, l'exigence du conditionnement des aides publiques à la signature d'accords majoritaires d'augmentation des salaires et de création d'emploi, la progression du salaire d'entrée, l'évolution linéaire du salaire pour obtenir au moins le doublement au terme des vingt premières années de carrière.
- Travailler avec les fédérations et les UFICT CGT sur les renégociations de classification (en intégrant l'enjeu de la revalorisation des métiers à prédominance féminine) pour gagner la reconnaissance des qualifications.
- Lancer une campagne avec les organisations de jeunesse sur la reconnaissance de la qualification et l'insertion des jeunes diplômé.es, avec appel à témoignage, information sur les droits, interpellation et bataille revendicative
- Mettre en place une grande campagne pour gagner la revalorisation des métiers à prédominance féminine et la reconnaissance des qualifications, notamment les professions techniciennes et intermédiaires (métiers administratifs, sanitaire et social, éducation...)
- Amplifier notre bataille contre les discriminations sur les carrières en utilisant la méthode «Clerc» et les actions de groupe.

2 - DÉFINANCIARISER LE MANAGEMENT

Le mode de management dans les entreprises et les administrations confronte les salarié-e-s (et en première ligne les ICTAM) à des injonctions paradoxales : faire plus avec moins, respecter des process qui les empêchent de bien travailler...

Pour définancieriser le management, l'UGICT-CGT veut gagner :

- La reconnaissance et plein exercice des qualifications (faire primer la technicité et le plein exercice du professionnalisme, restaurer le collectif de travail, repenser l'évaluation professionnelle, développer une vraie autonomie...)
- Des droits d'expression individuels et collectifs et notamment un droit d'alerte, de refus et de propositions alternatives sans sanction adossé aux IRP
- Des droits pour peser sur les orientations stratégiques

Pour permettre aux ICTAM de s'exprimer et de retrouver du pouvoir d'agir sur leurs pratiques managériales, nous nous engageons à favoriser l'organisation de groupes d'échange entre pairs permettant d'avancer sur nos revendications. La consultation « Votre travail comment le voulez-vous ? » doit permettre de donner la parole aux ICTAM CGT et de construire un bilan collectif des pratiques managériales.

L'UGICT s'engage à produire des outils pour aider les syndicats à mener des batailles sur le management et notamment un guide sur l'évaluation professionnelle, un guide « manager à l'heure du numérique », des outils pour travailler sur le sexisme, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel.

3 - UNE RÉDUCTION DU TEMPS ET DE LA CHARGE DE TRAVAIL ;

Alors que le temps et la charge de travail des ICTAM explosent, la revendication des 32h doit, pour être comprise par nos catégories, être adaptée spécifiquement, en partant de leurs aspirations. L'UGICT-CGT s'engage à fournir des outils autour de 4 axes :

- Démontrer la nécessité économique et sociale de la réduction du temps de travail pour l'emploi, notamment du fait des gains de productivité liés au numérique
- Démontrer l'enjeu social et sociétal, notamment pour l'égalité F/H et l'équilibre vie pro/vie privée
- Partir du vécu au travail des ICTAM, porter des revendications spécifiques, et notamment la garantie du décompte horaire, à priori ou à posteriori pour tous les salarié-e.s, quelque soit leur niveau de responsabilité, l'évaluation de la charge de travail, un droit effectif à la déconnexion, l'augmentation des temps de repos, et des congés payés...

4 - UNE PROTECTION SOCIALE GARANTISSANT LA SOLIDARITÉ FACE À L'UBÉRISATION

L'emploi et la protection sociale sont confrontés aujourd'hui à deux grands enjeux :

- L'« ubérisation » et la précarisation du travail
- Le recul de la protection sociale et le remplacement d'une sécurité sociale financée par la cotisation et assurant le maintien du niveau de vie par un filet de sécurité minimum financé par l'impôt. Le patronat cherche à rogner le niveau de protection des ICTAM, au prétexte qu'ils seraient des privilégiés, pour mieux les pousser vers les assureurs.

L'UGICT-CGT REVENDIQUE :

- l'embauche en CDI comme la norme ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau statut du travail salarié porteur de droits individuels garantis collectivement
- L'universalité d'une protection sociale couvrant tout le monde du travail, intégralement financée par des cotisations de Sécurité sociale proportionnelles à la totalité du salaire et donc dé plafonnées. Pour faire barrage au développement de la capitalisation, tant dans le secteur public que dans le privé, les ICTAM comme tous les salarié.e.s, doivent avoir dès 60 ans la garantie d'une retraite leur assurant la continuité du niveau de vie procuré par leur salaire, dans un système par répartition fonctionnant « à prestations définies »
- Le lien de subordination doit générer une présomption de salariat pour les travailleurs et travailleuses des plateformes
- Dans le cadre de notre revendication de Nouveau Statut du Travail Salarié, la dépendance économique des travailleurs juridiquement indépendants doit être reconnue et donner un accès intégral à la protection sociale, avec des cotisations sociales identiques à celles des autres salarié.es

PARTIE 3

**VIE SYNDICALE
ET CONSTRUCTION
DU RAPPORT DE FORCES**

1- CONSTRUCTION DU RAPPORT DE FORCE ET STRATÉGIE DES LUTTES

POUR DÉVELOPPER LA MOBILISATION DES ICTAM, AUGMENTER LE RAPPORT DE FORCES ET RASSEMBLER LE SALARIAT, L'UGICT S'ENGAGE À :

- Rassembler, lutter et négocier
- Permettre aux ICTAM d'exercer leur esprit critique
- Etre à la recherche des formes d'actions qui rassemblent le plus grand nombre, diversifier les modes d'action et les construire avec les salarié.es
- Développer le numérique : un outil complémentaire au service du rapport de forces
- Faire de nos luttes des enjeux d'intérêt général

2- FAIRE DE LA SYNDICALISATION UNE PRIORITÉ

L'UGICT-CGT S'ENGAGE À :

- Travailler à un ciblage précis d'initiatives de syndicalisation dans les professions et les territoires
- Poursuivre la création de syndicats et/ou sections spécifiques professionnelles ou interprofessionnelles.
- Faire du déploiement en direction des jeunes diplômé.es un axe majeur : renforcer le collectif jeunes diplômés, mettre en place un.e référent.e jeune diplômé dans chaque organisation, travailler avec les organisations de jeunesse, se déployer dans les écoles professionnelles, mettre à disposition un guide de leurs droits, organiser des initiatives à destination des jeunes, renouveler et rajeunir les directions...
- Travailler sur la syndicalisation et la prise de responsabilité des femmes: continuer la parité dans la direction UGICT CGT, mener des campagnes revendicatives sur la situation des femmes ICTAM en s'appuyant sur le succès de la campagne #VieDeMère
- Elaborer un plan de travail croisé territoires/professions sur les sièges sociaux ;
- Assurer une meilleure prise en compte et un suivi des adhésions électroniques, avec création de syndicats UGICT CGT de territoire travaillés avec les professions et les territoires pour accueillir tous les syndiqués. A défaut, nous créerons un dispositif d'accueil provisoire.
- Continuer à travailler l'affiliation UGICT CGT pour arriver à 100% d'ICTAM syndiqué.es CGT affilié.es à l'UGICT.

3- ORGANISER L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE

Le développement de l'organisation de l'activité spécifique est une résolution confédérale qui engage toute la CGT. Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du 51^e congrès confédéral, l'UGICT-CGT s'engage à :

- Faire du déploiement et de l'organisation de l'activité spécifique une vraie priorité et mettre en place et former des animateurs vie syndicale dans toutes nos organisations.
- Renforcer et élargir le dispositif « référent.es Ugict-CGT » pour mieux accompagner les organisations
- Développer l'organisation UGICT CGT dans les UD. L'objectif est de mettre en place et de faire vivre des CD ou des référent.es UGICT dans tous les départements, intégrés aux collectifs de direction des UD. Ces structures doivent travailler en lien étroit avec les collectifs

«vie syndicale» des UD et travailler au quotidien la convergence entre catégories et la convergence des luttes. Elles doivent construire des plans de travail de vie syndicale : ciblage de syndicalisation et de déploiement dans les déserts syndicaux en lien avec les élections professionnelles, soutien à la création de nouvelles bases UGICT, aide au déploiement des syndicats généraux vers les ICTAM débouchant sur la création de sections ou de syndicats, travail avec les syndicats spécifiques pour développer leur activité UGICT....

- Dans 17 territoires qui concentrent 61% des emplois de cadres et près de 50% des professions intermédiaires, le congrès de l'Ugict-CGT s'engage solidairement à travailler, en lien avec les unions départementales concernées, à dégager les moyens humains pour qu'à l'issue du mandat les commissions départementales fonctionnent ou soient renforcées.

- Sont donc ciblées, par ordre d'importance les aires urbaines suivantes : Ile-de-France, Lyon, Toulouse, Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Nantes, Rennes, Grenoble, Montpellier, Avignon, Toulon, Nice, Strasbourg, Rouen, Douai-Lens, Saint-Étienne.

- A l'issue du mandat, nous devons nous donner les moyens d'avoir des référent.es UGICT CGT dans tous les départements.

- Mettre en place dans chaque comité régional un.e référent.e UGICT CGT pour coordonner les CD.

- Nos UFICT doivent être renforcées et disposer de l'autonomie permettant aux ICTAM, conformément à nos statuts confédéraux, de construire leurs revendications, de s'organiser et de définir les modes d'actions et de lutte. Les liens réguliers et l'intégration des UFICT CGT dans les collectifs de direction avec les fédérations doivent permettre de travailler plus et mieux les convergences d'intérêts entre catégories. L'UGICT CGT s'engage à réunir les UFICT CGT très régulièrement.

- Faire vivre notre charte de vie syndicale qui précise que ce sont les syndiqué.es concerné.es qui doivent décider de la manière dont s'organise l'activité (spécifique) CGT. Ce sont aussi les syndiqué.es concerné.es qui doivent valider les listes aux élections professionnelles dans chaque collège.

- Renforcer le lien entre les syndicats et bases Ugict CGT et la direction nationale de l'Ugict CGT (abonnement à l'A2S, fichier orga, plan de visite de sites de syndicats...).

- Centrer la formation Ugict CGT sur 3 stages : Les ICTAM, pourquoi ? Comment ? ; Gagner les élections dans les 2^e et 3^e collèges ; Etre dirigeant Ugict CGT.

4 - ELECTIONS PROFESSIONNELLES, SUIVI ET ACTIVITÉ DES IRP

Le recul de la CGT au niveau de 2^eme confédération syndicale du privé doit faire réagir l'ensemble de notre organisation. Dans les 2^e et 3^e collèges ceux sont plus de 428 000 salarié-es qui peuvent voter pour la CFDT et n'ont pas de liste CGT.

L'UGICT-CGT S'ENGAGE À :

- Aider chacune des organisations spécifiques à construire un plan de travail ciblé sur les 2^e et 3^e collèges. L'objectif est de construire un plan de travail croisé professions/territoires avec un accompagnement des syndicats en difficulté pour présenter des listes sur les 2^e et 3^e collèges et le ciblage d'implantations pour négocier des protocoles électoraux et assurer la présence de listes CGT 2^e et 3^e collèges.

- Accompagner l'implantation de nouvelles bases, avec notamment des systèmes de parrainage/marrainage

- Conforter notre place de première organisation dans la Fonction Publique

L'Ugict-CGT a la responsabilité de mener, conjointement avec la confédération, une campagne électorale sur les sujets qui intéressent plus particulièrement les ICT. L'Ugict-CGT s'engage d'une part à relancer le collectif Ugict-CGT « Fonction publique » en lien avec les structures ugict fonction publique et d'autre part, à mettre à disposition des outils permettant de faciliter le travail de terrain.

- Faire des élus des acteurs du syndicalisme spécifique

L'UGICT CGT mettra en place un dispositif permanent pour produire des outils de formation et d'accompagnement des élu.es, à l'image par exemple des guides sur le droit à la déconnexion et la prévoyance. Durant le mandat, une rencontre nationale des élu.es 2^e et 3^e collèges sera organisée.

- Utilisation Syndicoop pour la mise en réseau des élu.es

Dans la perspective d'un renforcement des liens avec nos élus, leur inscription sera généralisée sur Syndicoop. Ceci peut nous permettre de faciliter les échanges d'expériences syndicales, d'améliorer l'aide que nous pouvons apporter à nos élu(e)s. Syndicoop pourrait aussi développer une base de données des accords avec des parties spécifiquement liées aux ICT.

